

20 octobre 2016

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 21 janvier 2014: «Pour que l'ancien café UGS redevienne un établissement en lien avec le quartier!»**

**Rapport de M. Michel Nargi.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 21 janvier 2014. La commission s'est réunie les 3 février et 17 mars 2014 sous la présidence de M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier ainsi que les 23 et 30 mars 2015 sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Tamara Saggini.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 3 février 2014**

*Audition des pétitionnaires M<sup>mes</sup> Lotti Morand et Isabelle Brunier*

M<sup>me</sup> Brunier est membre du comité de l'association Vivre aux Eaux-Vives, qui compte une cinquantaine de membres. Le café avait déjà fait couler beaucoup d'encre, car la Ville voulait récupérer ce lieu pour en faire des locaux de l'administration.

Il y avait eu en 2008 une résolution de l'Union démocratique du centre acceptée à l'unanimité des 70 membres présents du Conseil municipal pour demander à la Ville ne pas utiliser ce local de cette manière (R-107).

La Ville avait accepté cette résolution et renoncé à supprimer ce café. Suite à cela, la Ville a décidé de relouer les lieux.

La Gérance immobilière municipale (GIM) a décidé de relouer les lieux et deux enseignes différentes se sont succédé. Elle a constaté qu'il y avait peut-être eu une erreur de casting et les travaux des premiers tenanciers post-fermeture («Cook Friendly») n'ont pas été très réussis.

Ils ont assez rapidement fermé, puis un restaurant «Pauly's» a ouvert, spécialisé dans les hamburgers. Au printemps 2013, l'établissement a fermé.

Les pétitionnaires ont donc fait cette pétition pour réagir avant la mise en place d'un autre établissement, pour adapter mieux ce lieu placé à côté de la mairie où il y a souvent des mariages ou d'autres événements. Un tenancier malin pourrait tout à fait en bénéficier.

M<sup>me</sup> Morand note que dans le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PUS), l'article 9 dit que, lors d'un changement d'affectation de locaux, le rez-de-chaussée doit rester ouvert au public. De plus, un café de quartier joue un rôle social et avant les deux derniers exploitants, le café faisait partie des vieux bistrotts du quartier. Les nouveaux ne remplissaient plus ce rôle-là. Elle s'est inquiétée et a voulu réagir.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire note que le Conseil municipal voulait en faire des locaux administratifs. Il demande si les pétitionnaires ont contacté la GIM, le propriétaire, pour savoir ce qu'il se passait avec ces lieux.

M<sup>me</sup> Isabelle Brunier explique qu'ils ont pensé faire une pétition pour lancer le projet mais ne sont pas allés se renseigner ailleurs.

Un commissaire explique qu'en 1930, les Eaux-Vives ont été rattachées à la commune de Genève et que les richesses des Eaux-Vives ont été redistribuées à la Ville. Dans le contrat de passation, il y avait une mention disant que ces locaux devaient être attribués à une fonction publique. Urania Genève Sport (UGS) s'est donc installé là. Le café était très populaire et fonctionnait très bien. Il demande aux pétitionnaires si elles avaient entendu parler de cette histoire.

M<sup>me</sup> Brunier répond que non et ajoute qu'il y avait d'autres sections du club UGS, pas uniquement le football.

Un commissaire demande si cet établissement est encore exploitable tel quel. Il ajoute qu'un temps, ils pouvaient installer une petite terrasse devant qui amenait beaucoup de monde.

M<sup>me</sup> Brunier n'a pas vérifié, mais après le café UGS, en 2008, la cuisine a été refaite.

Un commissaire pense qu'il faudrait faire une enquête un peu plus approfondie des lieux. Il demande si elles ont l'intention d'entrer en contact avec M. Morisod.

M<sup>me</sup> Brunier déclare qu'elles n'ont contacté ni M. Morisod ni le club UGS. Elle pense que le lieu fonctionnerait, car il est entouré de plusieurs bureaux. Cela ne doit pas nécessairement être à nouveau attribué à l'UGS.

Divers commissaires se sont rendus dans ce café à diverses occasions et les avis divergent, c'était bon mais cher.

Une commissaire remarque que les deux établissements qui ont suivi le café UGS ont dû fermer. C'est peut-être lié au prix de la location. Pour que cela devienne populaire, il faut fournir les moyens.

### *Discussion et vote*

A fin de la discussion la commission vote l'audition de M<sup>me</sup> Salerno et d'UGS.

### **Séance du 17 mars 2014**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève en charge du département des finances et du logement, accompagnée de M<sup>me</sup> Sylvie Bietenhader, cheffe de la Gérance immobilière municipale*

M<sup>me</sup> Bietenhader rappelle qu'en février 2010 un bail commercial avait été signé avec M. Jean-Pierre Haldimann et la société Cook Friendly qui a exploité l'établissement pendant un certain temps.

Ils ont rapidement eu des problèmes financiers, partiellement liés à la difficulté de se gagner une clientèle, mais aussi des difficultés personnelles entre M. Haldimann et son associée dans cette société. Ces difficultés financières ont dégénéré au point où la faillite de l'établissement a été déclarée en septembre 2013.

A la suite de cette faillite, c'est l'Office des poursuites et faillites qui a repris le dossier de sorte que l'établissement n'a pas été restitué mais géré directement depuis l'Office des poursuites et faillites, conformément à la procédure de droit fédéral. L'Office des faillites a publié lui-même en septembre 2013 une annonce pour les personnes éventuellement intéressées par la reprise de l'établissement et a accepté, suite à des discussions, de prendre en compte les demandes de la Ville de Genève pour ce qui concernait ces actes de vente. L'Office des faillites a tenu à disposition des candidats intéressés le cahier des charges préparé par la Ville de Genève, lequel comporte toutes les exigences qu'avait la Ville de Genève par rapport à l'exploitation à venir, notamment celles qui concernaient le maintien de l'enseigne, l'ouverture à un public varié et diversifié, ou encore le fait de maintenir pour UGS l'opportunité de garder l'endroit pour des fêtes et des réunions particulières, compte tenu de son histoire en lien avec le bâtiment.

Toutes les conditions usuelles en matière d'exploitation d'un établissement public de la Ville de Genève ont été imposées concernant la nature des produits, la vente de boissons sans alcool, etc. Sur la base de l'annonce de l'Office des poursuites et faillites, puis de la consultation du cahier des charges de la Ville de Genève, il y a eu quatre dossiers de candidatures déposés à l'Office des faillites, qui a consulté la Ville de Genève par rapport aux préférences de ces quatre dossiers. Très rapidement, un candidat s'est retiré et un deuxième dossier a été éliminé car il n'était absolument pas présentable. Pour les deux derniers dossiers de candidature, la procédure en matière d'attribution d'établissement public a été respectée de manière très stricte: pré-analyse technique des dossiers, tableau d'évaluation pour estimer la compatibilité des offres avec les attentes de la Ville, ou encore

sécurité financière des candidats demandeurs. Les dossiers ont ensuite été soumis à la commission ad hoc, puis au Conseil administratif. La société Misuji SARL, exploitée par M. Stéphane Menkes, a été retenue pour sa grande expérience dans le domaine de la restauration et son état financier extrêmement sain.

Cette société a pu par la suite conclure un nouveau bail avec la Ville de Genève, dont l'entrée en vigueur a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars. L'ouverture effective de l'établissement aura lieu fin avril.

### *Questions des commissaires*

Des commissaires expliquent qu'ils habitent le quartier du café UGS. Ils ont donc bien connu l'UGS et la vie qui l'entourait. Ils rappellent qu'il y a quelques obstacles: le bâtiment ne doit pas être touché, mais ce n'est pas du tout attractif. Ce que l'on voit ne ressemble en rien à un établissement public d'aujourd'hui. Ils ont tenté de faire une terrasse sur le trottoir mais ce n'est pas séduisant.

M<sup>me</sup> Salerno explique qu'elle enverra le cahier des charges afin de comprendre les exigences de la Ville. Le tenancier enverra aussi sa carte. C'est de la cuisine asiatique élaborée.

Une commissaire demande la durée du bail de cet établissement.

M<sup>me</sup> Salerno répond que le bail est de cinq ans, renouvelable par la suite d'année en année.

Un commissaire se demande si le club UGS a été consulté dans la procédure?

M<sup>me</sup> Bietenhander répond que non, mais une des conditions du contrat de bail est d'accueillir les manifestations. Il y a aussi l'obligation du maintien de l'enseigne.

M<sup>me</sup> Salerno ajoute que toutes les clauses qui avaient été négociées via un avocat et M. Alain Morisod sont reprises intégralement par le repreneur pas consulté sur le choix du gérant.

Un commissaire rappelle que ce bâtiment est quand même historique. Il faisait partie de la commune des Eaux-Vives. En 1931, Jules Penet a signé un accord qui expliquait que ce bâtiment devait être attribué aux associations eaux-viviennes. Un accord, ça se poursuit. A l'époque il y avait de nombreuses associations, notamment sportives, qui s'y réunissaient. Il ne faudrait pas enlever cette manière de faire, parce qu'il n'y a rien d'autre pour les associations aux Eaux-Vives.

M. Salerno rappelle, que tout le côté sportif et associatif d'UGS a été maintenu. Toutes les demandes de l'UGS ont été respectées. L'accord a été validé par les représentants de l'UGS. Il a fallu faire de nombreux travaux: les cuisines

n'étaient plus aux normes, il y avait de l'amiante, ça ne correspondait plus à aucun des critères en vigueur aujourd'hui pour les établissements publics. Cela a coûté cher, ça a été plus long que prévu dans les travaux, et on espère que le repreneur tiendra le choc. Etant donné qu'il a la meilleure situation financière des candidats, c'était le meilleur choix. Là où elle rejoint le commissaire, c'est que vu le nombre de sociétés qui allaient dans cet établissement, il faut garder cet UGS car il est très important pour le quartier. Il faudrait aussi si possible avoir un prolongement plus «quartier» qui le fera marcher le soir aussi.

Un commissaire rappelle que la Ville de Genève était déficitaire en 1931. Ils ont reçu comme héritage des Eaux-Vives une grosse somme d'argent. Au fur et à mesure c'est donc la Ville de Genève qui n'a pas fait ces travaux et pas la commune des Eaux-Vives. À un moment, il faut voir si on accepte un héritage ou pas. Si on l'accepte, il faut le poursuivre. Il ne faut pas changer le fond des choses. Aux Eaux-Vives, des endroits où l'on peut se réunir en associations, ça n'existe plus.

Une commissaire aimerait simplement donner une information par rapport aux problèmes de fréquentation des établissements. Il y a un certain nombre de possibilités, comme la Fourchette verte, qui permettent d'obtenir de grandes réductions dans un grand nombre de restaurants de la ville le soir, et notamment aux Eaux-Vives. Le problème c'est que si une certaine clientèle, attachée à un certain établissement, ne revient pas, cela ne permettra pas à l'établissement d'augmenter son chiffre d'affaires et cela peut conduire une personne à perdre son investissement.

M<sup>me</sup> Salerno explique que le problème que M. Haldimann a eu avec son associée n'avait rien à voir avec ça. Le business plan a perdu de la solidité après une dispute interne.

M<sup>me</sup> Salerno revient sur la question du type de cuisine proposé. Elle rappelle que le dossier est à l'Office des poursuites. Le style de restauration proposé n'est pas tellement ce qui est regardé par l'Office des poursuites quand ils essaient de tirer le meilleur prix de quelqu'un qui est débiteur de multiples créanciers.

### *Discussion et vote*

La présidente se demande s'il faut maintenir l'audition de l'UGS après l'audition de M<sup>me</sup> Salerno.

Un commissaire pense qu'il serait important d'entendre l'UGS, puisque la commission est là pour défendre l'intérêt général. Devenu petit mais resté populaire, UGS mériterait qu'on le respecte et qu'on défende son avis.

Des commissaires pensent aussi qu'il faudrait maintenir l'audition d'UGS. On ne peut pas renvoyer une pétition comme cela.

Une commissaire rappelle que M<sup>me</sup> Salerno va envoyer le cahier des charges de l'établissement. Elle propose donc d'attendre d'avoir pris connaissance des documents avant de voter sur ces sujets.

La présidente propose de voter sur le maintien de l'audition dans l'attente des documents.

Par 6 oui (1 EàG, 1 Ve, 1 MCG, 1 DC, 1 LR, 1 UDC) contre 5 non (3 S, 1 UDC, 1 LR) et 1 abstention (LR), l'audition est maintenue.

### **Séance du 23 mars 2015**

La présidente ouvre la discussion en précisant qu'elle a essayé de voir où le dossier en est, et signale qu'elle aura besoin de la collaboration des commissaires par rapport à l'avancement des travaux de la commission sur cet objet mais aussi de manière générale. Elle demande ainsi comment poursuivre le travail sur cet objet.

Une commissaire indique qu'un premier vote sur l'audition du club UGS a eu lieu le 3 février 2014, et qu'un second vote, pour savoir si cette audition devait être maintenue, a eu lieu le 17 mars 2014. En conséquence, la commission s'étant prononcée à deux reprises, elle estime qu'il faut organiser cette audition.

Un commissaire souhaite savoir si le café dont il est question est toujours ouvert.

La présidente indique s'être renseignée et explique que ce restaurant est actuellement ouvert, contrairement au moment où la pétition a été traitée. Elle ajoute que les habitants du quartier le trouvent cher.

Un commissaire demande s'il a un bail.

La présidente pense que oui. Et demande ensuite si elle doit organiser l'audition du club UGS.

Un commissaire estime qu'il n'est pas nécessaire d'auditionner le club UGS et que c'est une perte de temps. Il précise cependant ne pas vouloir remettre en cause le vote de la commission sur ce sujet.

La présidente suggère de poser la question au club UGS et ils choisiront s'ils souhaitent être auditionnés ou non.

Une commissaire estime qu'il est pertinent d'organiser une audition de M<sup>me</sup> Salerno, afin d'avoir des informations correctes concernant la location des lieux.

Les commissaires lui rétorquent que M<sup>me</sup> Salerno a déjà été auditionnée.

La présidente indique qu'elle contactera M<sup>me</sup> Salerno par courrier pour voir s'il y a des informations récentes sur le sujet, puis passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **Séance du 30 mars 2015**

#### *Audition de M. Nicolas Jacquet, président du FC UGS*

M. Jacquet commence par se présenter brièvement et indique avoir repris le club UGS il y a environ trois ans. Il précise que la vie associative du quartier est toujours très dynamique, notamment au niveau du club de football. Il explique ensuite avoir entendu parler du café UGS comme un lieu de rassemblement de l'association sportive éponyme quand celle-ci était encore véritablement une association multisports. Il indique qu'à l'heure actuelle l'association de football est celle qui prend le plus d'ampleur et que l'association sportive des Eaux-Vives, rassemblant tous les sports, a été récemment dissoute.

M. Jacquet dit ensuite savoir que de gros travaux ont été effectués pour rénover le restaurant UGS, mais regrette que les différentes entités sportives aient été mises de côté lors de cette rénovation. Il souligne en outre qu'une grande quantité de documentation a été perdue lorsque les personnes ont quitté le lieu. Il estime ensuite qu'il serait intéressant pour UGS d'avoir un lieu de vie et qu'il serait important, pour la vie associative, de pouvoir retrouver une identité, car UGS a encore une aura à Genève et en dehors du canton, et fait partie de l'identité des Eaux-Vives. Il relève enfin les difficultés auxquelles il est confronté en tant que bénévole d'UGS. Il se dit ensuite disposé à répondre aux questions des commissaires.

La présidente remercie M. Jacquet pour ses explications, puis elle ouvre le tour des questions.

Un commissaire demande si le club UGS a encore des liens avec le restaurant.

M. Jacquet répond par la négative. Il indique avoir pris contact dans un premier temps avec le premier gérant, qui a maintenant remis l'établissement, afin de savoir s'ils pouvaient de temps à autre y tenir des assemblées ou des comités, mais il n'a jamais reçu de réponse.

Un commissaire demande si le club doit s'installer dans un autre établissement pour tenir ses réunions.

M. Jacquet répond que le club gère la buvette du stade de Frontenex. Il ouvre une parenthèse et indique avoir un contentieux avec la Ville de Genève à propos de ladite buvette. Il explique avoir dû rénover la buvette lui-même, car celle-ci était insalubre. Toutefois, la Ville refuse de financer ces rénovations, pourtant nécessaires selon lui.

Un commissaire demande si le club a pris contact avec M. Morisod, qui pourrait éventuellement les aider à résoudre ce problème.

M. Jacquet répond que ses prédécesseurs ont pris contact avec M. Morisod à de trop nombreuses reprises pour le solliciter sur des questions financières et qu'il préfère à présent le laisser revenir de lui-même. Il espère pouvoir le solliciter à l'occasion des 120 ans du club l'année prochaine.

Un commissaire demande à M. Jacquet quelles sont ses doléances envers la Ville, concernant le problème de la buvette du stade de Frontenex.

La présidente rappelle que la pétition sous revue a pour objet le restaurant UGS situé à côté de la mairie des Eaux-Vives.

Un commissaire relève que la pétition sous-entend que l'établissement n'est plus à disposition du club et demande à M. Jacquet si, à l'heure actuelle, ils peuvent y aller et être accueillis.

M. Jacquet répond n'avoir aucun contact avec cet établissement. Il explique avoir la buvette du stade de Frontenex en gérance. Il indique que lorsque le restaurant UGS, à proximité de la mairie des Eaux-Vives, a été rénové le club UGS a pris contact avec cet établissement mais n'a reçu aucune réponse.

Un commissaire demande si d'autres solutions ont été trouvées pour les réunions et assemblées du club ou s'il leur est nécessaire d'utiliser les locaux du restaurant UGS.

M. Jacquet répond que ces locaux ne sont pas indispensables au club. Il ajoute que si une salle est mise à disposition, ils iront volontiers de temps en temps dans ce restaurant, mais il y a également d'autres restaurateurs qui les aident. En outre il indique que s'ils doivent se réunir rapidement, ils peuvent se débrouiller avec leurs propres locaux.

Un commissaire indique avoir entendu dire que la buvette du stade de Frontenex est à présent fermée et souhaite savoir pourquoi.

M. Jacquet explique que la buvette est actuellement fermée car la personne en charge de sa gestion est partie avec la caisse. Il expose ensuite brièvement l'historique du problème et explique qu'après avoir effectué lui-même les travaux de rénovation de la buvette, le club a mis une première personne en gérance. Pour des questions d'horaires, cette personne a ensuite démissionné et a été remplacée par une nouvelle personne, avec laquelle le club est à présent en conflit. En outre, il indique que de nouveaux travaux ont été entrepris et qu'une porte a été changée. Depuis, il n'a plus les clés du lieu.

La présidente précise que, d'une part, lorsque la pétition a été lancée, le restaurant UGS était vide. Deux personnes l'ont entre-temps repris, puis remis, et actuellement il y a une troisième personne qui l'exploite. D'autre part, la commission

avait demandé des renseignements complémentaires par écrits, qui sont parvenus aux commissaires. Il s'agissait notamment du cahier des charges de l'établissement.

Un commissaire demande si, par le passé, le club a fait une demande écrite à la Ville afin qu'elle remette en état la buvette.

M. Jacquet répond par la négative. Il explique qu'au départ il ne savait pas à qui s'adresser, puis que, de fil en aiguille, il s'est mis en contact avec un employé de la GIM. Celui-ci lui a toujours indiqué qu'il n'avait pas d'argent à allouer pour entreprendre des travaux de rénovation de la buvette, hormis une éventuelle subvention dérisoire de 5000 francs. Etant donné que cette buvette devenait un lieu de vie pour le club et lui permettait d'engendrer des recettes, les travaux ont fini par être entrepris par le club lui-même.

Un commissaire demande si, par le passé, le club a fait une demande écrite à la Ville afin qu'elle remette en état la buvette.

M. Jacquet répond par la négative mais indique qu'ils l'utiliseraient volontiers si on le leur proposait. Il explique que, lorsqu'il est arrivé à la présidence du club UGS, ses prédécesseurs n'avaient déjà plus aucun contact avec ce lieu. Il ajoute que cet établissement était surtout très important pour les anciennes générations, car c'était un endroit de rencontre où tous les différents sports se retrouvaient.

Un commissaire demande si le club a un besoin réel d'utiliser le restaurant UGS.

M. Jacquet répond par la négative mais indique qu'ils l'utiliseraient volontiers si on leur proposait.

Un commissaire demande si l'appartement du stade est toujours occupé par un gardien.

M. Jacquet répond qu'il y a effectivement un appartement, mais qu'il n'est pas occupé par un gardien. Il indique que cet appartement est actuellement occupé par un employé du Service des sports.

Un commissaire demande si le club avait une autorisation officielle de la GIM pour entreprendre les travaux de rénovation de la buvette.

M. Jacquet répond par la négative.

La présidente souligne que dans le cahier des charges de l'exploitation du restaurant UGS, il est stipulé au point 11 «droit d'usage» que le comité central de l'association UGS peut en tout temps utiliser les locaux du restaurant pour ses besoins associatifs et que le gérant est tenu d'accepter les réunions et festivités organisées par l'association UGS dans les locaux du café-restaurant. Le point 11 stipule également que le gérant doit s'engager à faciliter aux membres du club la fréquentation du café-restaurant, pour autant que celle-ci s'inscrive dans le cadre des besoins associatifs. Elle demande à M. Jaquet s'il est au courant de ce fait.

M. Jacquet répond par la négative.

Un commissaire fait part de son étonnement quant au fait que M. Jacquet n'ait pas reçu cette information.

M. Jacquet relève qu'il y a, de manière globale, un problème de communication avec la Ville de Genève. A titre d'exemple, il indique que les subventions pour son club ont été amputées de 65% sans la moindre explication.

Un commissaire demande si c'est avec la GIM qu'il est en contact.

M. Jacquet répond qu'il est en lien avec la GIM et le Service des sports.

La présidente demande si l'association de gymnastique féminine existe encore et si elle a encore un lien avec le restaurant UGS.

M. Jacquet explique que l'association existe toujours, de même que d'autres associations sportives, mais qu'il n'y a plus de contact entre ces différentes structures depuis que l'association sportive des Eaux-Vives, qui regroupait tous les sports, a été dissoute.

La présidente, en l'absence d'autres questions, remercie M. Jacquet, puis elle le libère.

### *Discussion et vote éventuel*

Un commissaire déplore la situation ambiguë dans laquelle se trouve le club UGS, concernant la buvette du stade de Frontenex. Il constate que M. Jacquet a pris à sa charge les réparations de la buvette sans autorisation et qu'il n'a pas tous les documents en main pour pouvoir la gérer en conformité avec son bail. Il rappelle que la buvette du stade est un lieu «mythique» et estime que le club fait face à un «panier de crabes» au niveau de la Ville de Genève. En conséquence, il demande l'audition du magistrat en charge des sports.

La présidente rappelle que la pétition sous revue contient une demande précise par rapport à un établissement précis, qui n'est pas la buvette du stade de Frontenex. Elle souligne que M. Jacquet a parlé en premier lieu de l'absence de lien entre le restaurant et le club UGS, et en second lieu des difficultés qu'il rencontre en tant que président d'un club sportif. Elle argue que ce deuxième aspect n'est pas en lien avec la pétition sous revue et estime que cette seconde problématique doit être traitée ailleurs.

Une commissaire relève que la pétition a été rédigée alors que le café était fermé, or celui-ci est à présent exploité. En outre, elle souligne que le cahier des charges stipule clairement que le club a le droit d'y siéger. En conséquence, elle indique que le groupe du Parti libéral-radical demandera le classement de la pétition, car celle-ci n'a plus lieu d'être.

Un commissaire rappelle que la pétition demande que le restaurant UGS reprenne sa vocation d'établissement populaire de quartier; elle ne demande pas que le club UGS réintègre ces locaux. Il se dit ensuite étonné du fait que le club UGS n'ait pas été mis au courant de son droit à siéger au café-restaurant éponyme et déplore le manque de communication de la Ville de Genève à ce sujet. Il trouve enfin souhaitable de soutenir le fond de la pétition et de la renvoyer au Conseil administratif afin de faire en sorte que les gens discutent ensemble. En conséquence, il indique que le groupe des Verts soutiendra le renvoi de la pétition au Conseil administratif, en l'invitant à discuter d'avantage avec les usagers et les acteurs concernés.

Une commissaire indique que le groupe du Parti démocrate-chrétien votera le classement de la pétition pour deux raisons. Premièrement, elle rejoint l'avis de la préopinante et estime que la pétition n'a plus lieu d'être. Secondement, elle estime que la Ville de Genève n'a pas à être propriétaire d'établissements publics car sa gestion, notamment des travaux, pose systématiquement des problèmes et se révèle peu efficace.

Une commissaire juge la pétition obsolète puisque l'établissement est à nouveau ouvert. Elle estime toutefois qu'il n'est pas normal que le club UGS ne soit pas informé de ses droits. Pour cette raison, elle soutiendra le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Une commissaire indique se rallier à la position des Verts et soutient le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

La présidente indique que le groupe Ensemble à gauche est également en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif. Elle souligne qu'il est important que ce café reste en lien avec le quartier.

Un commissaire relève que l'exploitation est opérationnelle et que le cahier des charges, dans son article 11, prévoit un droit d'usage pour le club UGS. Ainsi il indique être, à titre personnel, en faveur du classement de la pétition puisque toutes les conditions demandées formellement par le texte de la pétition sont satisfaites.

Un commissaire estime que la situation n'est pas nette et que les sportifs et la jeunesse sont floués. Il souhaite donc que les choses soient éclaircies.

La présidente, en l'absence d'autres interventions, procède au vote sur le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Par 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 1 S, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 non (1 S, 1 DC, 3 LR) et 1 abstention, le renvoi de la pétition P-314 au Conseil administratif est accepté.

P-314



c/o Mme L. Morand  
16, rue du 31-Décembre  
1207 Genève

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Ville de Genève                  |  |
| Préfecture de la Ville de Genève |  |
| 17 DEC 2013                      |  |
| Municipalité                     |  |
| Objets:                          |  |

Genève, le 4 décembre 2013

A l'attention de la Commission municipale  
des pétitions  
Palais Eynard  
4, rue de la Croix-Rouge  
Case postale  
1211 Genève 3

Lettre-pétition du comité de Vivre aux Eaux-Vives (VAEV) :

Pour que l'ancien café UGS redevienne un établissement en lien avec le quartier !

Les membres du comité de l'association d'habitants soussignés constatent que depuis plusieurs mois l'ancien café UGS, situé au 37, rue de la Mairie, et appartenant à la Ville de Genève est à nouveau fermé et inaccessible au public. Il y a quelques années, des personnalités, telles qu'Alain Morisod, et une majorité du Conseil municipal s'étaient mobilisés pour empêcher l'affectation de cet endroit en bureaux. Suite à cette mobilisation, le café-restaurant avait été transformé et ré-ouvert sous le nom de Cookfriendly, remplacé après environ une année par l'enseigne Pauly's, spécialisée dans le hamburger, qui a fermé ses portes à la fin du printemps dernier.

Nous pensons que cet établissement public devrait reprendre sa vocation de bistrot populaire de quartier, fonctionnant également en relation beaucoup plus étroite, par ses horaires, ses prestations et les mets proposés, avec les nombreux mariages qui sont célébrés dans le bâtiment de l'ancienne Mairie des Eaux-Vives.

Nous espérons vivement pouvoir exposer plus en détail à la Commission municipale des pétitions nos arguments en faveur de ce projet. Dans cette attente, nous vous adressons nos salutations les meilleures.

Le comité de VAEV

Lotti Morand Markanda Mihof Isabelle Brunier Anne-Madeleine Senaud Alfonso Gomez

I. Brunier